

Domaine Public

DP

975

J.A. 1000 Lausanne 1 7 décembre 1989
Hebdomadaire romand Vingt-septième année

Pour un service différencié

Le débat sur l'objection de conscience a failli, pour la troisième fois, être renvoyé à des jours meilleurs. On peut pourtant prévoir que la question ne sera pas, malgré son maintien à l'ordre du jour décidé par le plénum, réglée au cours de cette session, tant ce projet de «décriminalisation» de l'objection de conscience ne satisfait réellement que fort peu de monde.

Appelé également projet Barras, du nom de l'auditeur en chef qui fonctionnait comme président de la commission d'experts qui est à son origine, il prévoit que les objecteurs continueraient d'être différenciés en «bons», ceux qui ne peuvent concilier le service militaire avec les exigences de leur conscience, et «mauvais» — tous les autres. Et les premiers — mais eux seulement — ne seraient plus condamnés à des peines privatives de liberté, mais «astreints», après condamnation par un juge tout de même, à un travail d'intérêt général. Sa durée équivaldrait en principe à une fois et demie la durée totale des obligations militaires, soit environ 18 mois, un maximum étant fixé à 24 mois.

Le vote en commission sur cet objet, accepté par 9 voix contre 5, mais avec 11 abstentions, révèle la difficulté qu'il y a à statuer en ce domaine. La droite n'est pas satisfaite de cet effritement de l'obligation de servir. Elle peut appuyer sa position sur deux scrutins populaires, en 1977 et en 1984, où peuple et cantons ont très largement refusé l'introduction d'un service civil. Et le résultat du vote du 26 novembre sur l'armée ne peut changer ces deux défaites en une victoire. La gauche, pour sa part, ne peut accepter un projet qui prévoit de continuer à condamner les objecteurs.

Finalement donc, un renvoi au Conseil fédéral serait le meilleur sort à réserver à cet objet. Le gouvernement pourrait ainsi prévoir de régler la question sur d'autres bases. La situation le justifie pleinement. Il se sera bientôt écoulé six ans depuis le refus populaire d'un «authentique service

civil» et les propositions sur lesquelles devrait se prononcer le Parlement datent du lendemain de ce refus. Or les choses ont passablement bougé dans ce domaine, ces derniers temps surtout. Si les incroyables bouleversements survenus dans les pays de l'Est et la fin de la guerre froide annoncée par MM. Bush et Gorbatchev ne sauraient à eux seuls justifier le démantèlement immédiat de notre armée, ils sont le signe d'un fragile mouvement vers la paix. Il est donc parfaitement contre-productif, dans ces conditions, de continuer à enfermer certains objecteurs de conscience et de refuser un véritable choix au citoyen, qui pourrait être offert sous la forme, par exemple, d'un service différencié. Service militaire classique pour ceux qui choisissent cette option et service d'intérêt général pour les autres, en utilisant au maximum les incroyables ressources humaines que représentent toutes celles et tous ceux qui, à l'âge de l'école de recrue, souhaitent défendre et promouvoir activement l'idéal de la paix. Devant ce libre choix du citoyen, l'armée craint, à juste titre, que de nombreux jeunes se désintéressent de l'engagement classique. Mais le temps est venu, pour elle aussi, d'évoluer. Et quelle meilleure stimulation au changement et à l'évolution que la concurrence? Pour concrétiser véritablement cette force de changement, ces deux services devraient être exécutés sous la responsabilité d'un DMF rebaptisé et restructuré en un Département fédéral pour la paix et la sécurité. C'est de cette confrontation permanente entre têtes galonnées et pacifistes pragmatiques que pourra naître une politique de défense efficace et ouverte aussi bien sur le monde que sur l'ensemble des citoyens.

Dans une telle perspective, l'idée de voir un tribunal, qu'il soit militaire ou civil, statuer sur l'authenticité d'un conflit de conscience et sur le nombre de jours qu'un objecteur devra passer à nettoyer des forêts nous paraît tout simplement anachronique. PI

La tentation de l'élitisme

(jd) La Confédération se propose d'investir près de 400 millions de francs dans un programme de promotion de la formation continue d'une durée de six ans. Après cet élan initial, ce sera aux cantons et aux institutions de formation à but non lucratif de prendre le relais.

Le projet comprend trois volets. Celui de la formation professionnelle s'adresse aux écoles techniques supérieures (investissements techniques, nouvelles filières de formation, cours post-grade et recyclage des enseignants), aux associations professionnelles (développement des certificats de capacité et de maîtrise) et aux actifs sans formation, aux travailleurs étrangers et aux femmes désireuses de reprendre une

activité professionnelle. Le deuxième volet vise les universités: il s'agit d'encourager la relève académique et de développer l'offre de formation pour les diplômés qui veulent mettre à jour leurs connaissances. Le troisième volet enfin prévoit la création de plusieurs centres régionaux de recherche, de développement, de recyclage et de perfectionnement dans le domaine de la fabrication intégrée par ordinateur.

Ce programme reflète les difficultés d'adaptation de l'économie et du système de formation devant l'évolution technologique. On avait déjà pu observer cette rigidité face à l'irruption de l'informatique qui avait pris de court les entreprises et les écoles techniques et

supérieures; la Confédération est intervenue à deux reprises pour combler ces lacunes. Mais le besoin de formation continue et de recyclage met également en évidence les raisons démographiques de notre déficit en main-d'œuvre qualifiée; la faible natalité exige que croisse le niveau moyen de formation.

Trois remarques à propos de cette vaste entreprise de la formation continue qui bénéficie d'un large soutien politique. La tentation existe de parer au plus pressé, sans vue d'ensemble. L'économie manque d'informaticiens, hâtons-nous de mettre sur pied les filières nécessaires. La Suisse est en retard dans la robotique industrielle, vite des centres régionaux. Ces réactions sont certes nécessaires mais insuffisantes. Les besoins immédiats ne doivent pas faire oublier ou négliger le plus long terme et l'exigence de globalité de la formation continue. Car en définitive les lacunes qu'on cherche aujourd'hui à combler mettent également en question la formation de base à tous les niveaux: notre système d'éducation est encore marqué par l'illusion de la pérennité du savoir; études trop longues et trop spécialisées qui ne prédisposent pas à la nécessaire mobilité intellectuelle ultérieure. L'exigence de formation continue doit donc conduire à revoir notre conception de l'enseignement, de l'école primaire à l'université. Les Suisses sont un peuple de techniciens. Nous aimons privilégier le savoir-faire appliqué aux objets. Mais la complexité des problèmes à résoudre exige plus qu'un savoir technique, même remis à jour; elle suppose la capacité de penser en termes de système, de mettre en rapport les différents domaines de la connaissance jusqu'ici juxtaposés. Dans cette perspective les sciences humaines ne doivent pas rester les parentes pauvres de la formation continue.

Enfin, cette formation continue n'a pas vocation de s'adresser uniquement à une petite élite et de résoudre les seuls problèmes immédiats de l'économie. Dans la mesure où elle permet de développer au mieux les capacités de chacun, elle constitue un droit fondamental. Pour l'avenir de la société, les possibilités offertes aux salariés sans formation de base, aux immigrés et aux femmes qui ont dû interrompre leur cursus sont tout aussi importantes que les efforts consentis pour maintenir à niveau nos ingénieurs. ■

DOSSIER DE L'ÉDITO

Le parcours de l'objecteur

(pi) ● L'obligation de servir est inscrite à l'article 18 de la Constitution fédérale: «Tout Suisse est tenu au service militaire.» Sans réforme constitutionnelle la marge de manœuvre est donc trop faible pour parvenir à une véritable amélioration du statut des objecteurs de conscience.

● Le nombre d'objecteurs condamnés évolue de la manière suivante:

1982	729
1983	745
1984	788
1985	686
1986	542
1987	600
1988	548

Moins du tiers des condamnés sont reconnus être en proie à un «grave conflit de conscience», ce qui limite leur condamnation à 6 mois au plus et leur permet d'effectuer leur peine sous forme d'arrêts répressifs — travail d'intérêt général la journée et prison la nuit et le week-end — plutôt que sous forme d'emprisonnement. Les autres réfractaires, soit plus des deux tiers, sont condamnés à des peines privatives de liberté. La différenciation, selon le projet Barras, ne se ferait plus en

fonction du «grave conflit de conscience», mais par l'impossibilité de «concilier le service militaire avec les exigences de sa conscience». Ceux qui ne pourraient rendre vraisemblable cette impossibilité continueraient d'être condamnés à des peines privatives de liberté, avec le risque de voir ces peines s'allonger par rapport à la pratique actuelle; les objecteurs «reconnus» étant astreints en règle générale à 18 mois de travail d'intérêt public, il serait difficile de continuer à condamner les autres à «seulement» 6 mois de prison, avec libération après accomplissement des 2/3 de la peine, comme c'est souvent le cas actuellement.

● Une astreinte au travail plus longue que les obligations militaires est également critiquable: les objecteurs doivent en effet, en plus de leur condamnation, servir dans la protection civile et s'acquitter de la taxe militaire, proportionnelle à leur revenu.

● L'initiative dite de Münchenstein a été rejetée le 4 décembre 1977 par 885'868 non contre 533'733 oui et tous les cantons; la participation était de 38,3 pour cent. L'initiative «pour un authentique service civil fondé sur la preuve par l'acte» a été rejetée par 1'361'482 non contre 771'413 oui et par 19 cantons et 5 demi-cantons, contre 1 canton et 1 demi-canton. La participation était de 52,8 pour cent.

La chance de l'AELE

(yf) Des superbes événements qui auront marqué ce fol automne 1989 sur notre vieux continent, l'Histoire retiendra sans doute le plus spectaculaire et le plus émouvant, celui en tout cas dont la portée symbolique apparaît la plus importante: la chute du Mur de Berlin.

On ne mesure pas encore tous les effets de la disparition de cette frontière intérieure, qui a divisé pendant près de trente ans l'ancienne capitale du Reich. Tout le monde pense bien sûr à la réunification de l'Allemagne, ce qui suffit à réveiller toutes sortes de phantasmes. Par-delà ces évocations traumatisantes, qui tournent à l'obsession dans certains esprits latins, il s'agit de repenser l'Europe en construction. Car les données ont fondamentalement changé en quelques semaines, et les hésitations sont à la mesure des possibles.

On se cherche du côté de la maison

européenne chère à M. Gorbatchev comme du marché intérieur de la Communauté dont le président Delors souhaite «l'achèvement» d'ici la fin de 1992.

Dans ce paysage tourmenté, l'AELE a toutes les raisons de se révéler, si elle y met courage tranquille et pratique créatrice. La chance de cette association de libre-échange, c'est de ne pas avoir poussé l'intégration économique aussi loin que la CE, et de pouvoir par conséquent accueillir de nouveaux membres sans perdre son âme ni se détourner de préoccupations forcément nombrilistes induites par la poursuite d'un objectif très ambitieux dans un délai serré.

La prochaine réunion ministérielle de l'AELE aura lieu les 11 et 12 décembre à Genève. On y préparera bien sûr la rencontre, prévue pour le 19 courant à Bruxelles, avec les ministres de la CE.

Et on y discutera aussi élargissement de l'AELE. En langage diplomatique: «Les changements internes rapides survenus dans les pays de l'Europe de l'Est serviront de toile de fond à un échange de vues sur les possibilités de coopération future entre ces pays et l'AELE.»

Un croissant de l'Islande à la Yougoslavie

Bien peu engageant en apparence. Mais il peut en sortir une AELE renforcée par sa souplesse même, une Association qui saura retenir l'Autriche dans ses rangs pour former une sorte de croissant de l'Islande à la Yougoslavie, comprenant, outre les six pays membres actuels, des «stagiaires» en voie de rapprochement (Pologne, Tchécoslovaquie, Hongrie et Yougoslavie bien sûr), susceptibles de constituer ensemble un contrepois géo-politico-économique utile entre l'Allemagne reconstituée et le Marché commun d'une part et le Comecon d'autre part. ■

GOUVERNEMENTS CANTONAUX

Du monopole au partage

(cfp) Le paysage gouvernemental romand s'est considérablement modifié depuis cinquante ans et une comparaison des Conseils d'Etat en 1939 et aujourd'hui permet de s'en rendre aisément compte.

Il y a un demi-siècle, le parti radical était majoritaire à Genève et en Pays de Vaud, tandis qu'en Valais et à Fribourg le parti conservateur (aujourd'hui PDC) régnait. A Neuchâtel seulement il n'y avait pas de parti détenant la majorité absolue, deux radicaux, deux libéraux et un élu du Parti progressiste national (PPN) se répartissant le pouvoir. Dans les deux cantons dominés par les conservateurs-catholiques, un siège était concédé aux radicaux. Dans le canton de Vaud, deux sièges étaient réservés aux libéraux, et à Genève libéraux et chrétiens-sociaux siégeaient en compagnie des radicaux. Pour trouver un conseiller d'Etat socialiste francophone, il fallait aller à Berne, où le jurassien Georges Mœckli faisait partie du Conseil exécutif depuis 1938.

Les 31 sièges des cinq gouvernements cantonaux romands étaient donc occu-

pés par 15 radicaux, 11 démocrates-chrétiens, 6 libéraux et un élu représentant le Parti progressiste national neuchâtelois.

Aujourd'hui, la situation est très différente. Les femmes sont citoyennes à part entière, dans certains cantons les jeunes ont la majorité civique à 18 ans et même les étrangers votent, sous certaines conditions, dans le nouveau canton du Jura. Le nombre des conseillers est maintenant de 36 pour six cantons et il n'y a plus qu'un parti majoritaire dans son canton, le PDC valaisan, amalgame de tendances diverses unies par une conviction religieuse commune et une volonté farouche de conserver le pouvoir. Et, comme il y a longtemps, un siège est concédé aux radicaux. Il n'y a donc plus de parti représenté partout et de nouvelles formations ont fait leur apparition dans les Conseils d'Etat, alors que le PPN a disparu, en raison de sa fusion avec le Parti libéral neuchâtelois.

Dans les cantons de Vaud, de Fribourg, de Genève et du Jura, quatre partis sont représentés à l'exécutif et il y en a trois à

Neuchâtel. Les 36 sièges sont répartis comme suit:

PDC: 11 dans quatre cantons; socialistes: 9 dans cinq cantons; radicaux: 7 dans cinq cantons; libéraux: 5 dans trois cantons; UDC: 2 dans deux cantons; écologistes et chrétiens sociaux indépendants: chacun 1 dans un canton.

Il convient de préciser que l'élection a lieu généralement à l'issue de campagnes où les partis en lice ne se ménagent pas. Par conséquent ce ne sont pas des ententes qui amènent cette large répartition des pouvoirs entre les sensibilités diverses des forces électorales.

On peut ajouter que dans les législatifs, la naissance de partis nouveaux se manifeste aussi. C'est dû, il est vrai, dans le canton de Vaud, à l'abandon de barrières constituées par le système majoritaire et à un jugement du Tribunal fédéral obligeant le canton de Fribourg à renoncer au quorum de 15%. C'est d'ailleurs dans ce canton qu'une «révolution tranquille», à la mode québécoise, a complètement transformé le paysage politique en quelques années. Quant au Valais, c'est le seul à continuer à vivre en régime dominé par un seul parti, majoritaire tant à l'exécutif qu'au législatif. ■

Autres questions

(ag) Dans un premier commentaire nous l'avons dit, les données les plus intéressantes du rapport de la CEP ne sont pas des révélations pour qui cherche (ou a cherché) le sensationnel.

L'emploi du temps de M^{me} Kopp a non seulement été reconstitué, mais «chronométré»; le procureur Gerber a été jugé sur tous les gros dossiers dont il avait la charge. Pas de coup de théâtre! Une des questions essentielles est celle du contrôle de la police politique. Quels sont les renseignements qui doivent être recueillis dans l'intérêt de la sécurité intérieure? selon quels critères? sous le contrôle de qui? Le débat parlementaire a eu lieu mercredi et jeudi; nos lecteurs savent maintenant si des réponses satisfaisantes ont été apportées à ces questions fondamentales.

La preuve nécessaire

La CEP aborde un autre point fondamental de la pratique judiciaire; est pour

longée ainsi la réflexion sur la nouvelle norme pénale punissant le blanchissage d'argent sale. Dans un domaine aussi difficile à cerner que celui-ci, notamment s'il n'en est plus au premier stade, très visible, du commerce de billets, la preuve préalable d'une activité délictueuse est difficile à obtenir. Subordonner l'ouverture de l'enquête à l'exigence d'une preuve établie, c'est accepter d'être inefficace à jamais. Rien ne peut être fait dans de telles enquêtes sans que soit levé le secret bancaire, et il ne peut pas l'être sans l'ouverture d'une enquête de police judiciaire.

La CEP est sur ce sujet catégorique. Son jugement mérite d'être relevé:

«Pour ouvrir une enquête, il n'est pas nécessaire qu'il existe une vraisemblance élevée de sanction pénale; il suffit, en revanche, qu'existent des éléments concrets d'un comportement éventuellement punissable. La procédure d'enquête doit justement servir à clarifier des suspicions parfois encore

vagues, afin de pouvoir se rendre ainsi compte s'il convient d'inculper l'une ou l'autre personne».

C'est à l'aune de l'application de ce principe qu'on jugera l'efficacité de la nouvelle norme pénale.

Les permis de séjour

La pratique, avec appui d'avocats bien en cour, d'accorder à des étrangers des permis de séjour, est dénoncée par la CEP. Elle cite des cas précis d'arrangements fiscaux, accordés par le canton d'Uri, pour des montants assez dérisoires d'ailleurs.

Mais elle aurait pu citer aussi, sans «arrangement» qui contrevienne à un concordat signé par tous les cantons, la pratique des cantons, y compris des riches, qui subordonnaient l'octroi du permis à l'annonce d'un revenu et d'une fortune imposables élevés. Par exemple Genève lors de la crise libanaise. Lorsque l'étranger n'a pas d'activité lucrative, le fisc est en effet dépendant, à moins d'imposer à forfait, de ce qui lui est annoncé. Là aussi, un rappel à l'ordre aurait été souhaitable. ■

La bonne porte

Arnold Koller l'a annoncé la semaine dernière, le Ministère public communiquera, sous certaines réserves, aux citoyennes et aux citoyens les informations que les autorités ont accumulées sur elles/eux. Concrètement, il faut adresser une demande écrite, accompagnée d'une photocopie de sa carte d'identité à: Ministère public fédéral, responsable de la protection des données, Traubenstrasse 16, 3003 Berne. En cas de refus de communiquer certaines données ou de contestation, l'ancien président du Tribunal fédéral Haefliger est compétent pour recevoir les recours.

D'autre part, le rapport de la Commission d'enquête parlementaire peut être commandé auprès du Secrétariat de l'Assemblée fédérale, Service d'information, 3003 Berne. Tél.: 031 61 97 27.

INTERVIEW : GILLES PETITPIERRE

«Pas besoin de crise pour que les choses aillent mal»

(pi) Pour donner un éclairage et une appréciation sur le travail de la Commission d'enquête parlementaire, nous avons questionné Gilles Petitpierre, conseiller national radical genevois, qui était l'un des deux membres romands de la commission.

Pouvez-vous pour commencer décrire les conditions de travail qui furent les vôtres? L'aide administrative dont vous avez bénéficié — 5 personnes, ainsi que deux juges d'instruction — était-elle suffisante et cette activité est-elle à la portée d'un parlementaire de milice?

Il faut distinguer à l'intérieur de la commission entre M. Leuenberger, qui était président, et les autres membres. Lui a consacré plus qu'un plein temps à ce travail plusieurs mois durant. Les autres membres y ont consacré entre cinquante et huitante pour cent de leur temps de travail.

Concernant le soutien administratif,

certains d'entre nous sont intervenus dès le début de nos travaux afin de demander l'assistance nécessaire pour faire du bon travail, dans l'idée de travailler à l'américaine, mais ces gens n'ont pas été entendus. Il faut dire qu'il y a en Suisse une habitude à vouloir tout faire soi-même, ce qui est idiot, car on consacre du temps à assumer des tâches que d'autres seraient à même d'effectuer et on n'est pas disponible pour l'essentiel. Les gens ne sont moralement à l'aise qu'une fois qu'ils se sentent submergés... Nous avons un travail énorme à effectuer, qui n'était pas limité à un objet précis, mais qui englobait la gestion de tout un département. Nous aurions dû disposer de

spécialistes, d'assistants-juristes, dont certains de langue française. Mais il faut dire aussi que la commission aurait pu profiter, si elle l'avait voulu, d'aides en nombre suffisant; nous ne pouvons donc nous en prendre qu'à nous-mêmes. Cette attitude est typiquement suisse: on travaille avec des élastiques et après on se plaint de ce que le travail à fournir est trop astreignant. Il est heureux dans ces conditions que le rapport que nous avons fourni soit bon.

Certaines pratiques mises à jour et critiquées ne reflètent-elles pas une carence du contrôle parlementaire, car elles existent depuis de nombreuses années sans qu'elles aient été dénoncées?

Il est clair que chacun en prend pour son grade: le parlement a certainement manqué de curiosité. S'il avait voulu faire il y a dix ans le travail que nous avons effectué, il se serait sans aucun doute heurté au secret. Mais on aurait au moins vu que d'importants secteurs de l'administration n'étaient pas contrôlables, ce qui aurait permis de prendre des dispositions et aurait excité la curiosité du Conseil fédéral. Le parlement était d'autre part mal inspiré dans le choix des objets du contrôle de la gestion. Le Conseil fédéral pour sa part ne s'est pas assez occupé de ce qui se passait dans ses services. Il est donc arrivé ce qui arrive toujours dans des services qui ont le sentiment qu'ils ne seront jamais contrôlés: les pratiques malsaines se multiplient.

A propos des fameuses 900'000 fiches du Ministère public fédéral, cette propension à s'intéresser avant tout aux gauchistes n'est-elle pas le reflet d'une idéologie majoritaire au parlement et au Conseil fédéral, qui eux non plus n'ont pas vu que les menaces pour l'Etat évoluaient?

Tout ça est évidemment à mettre dans le même paquet: on s'est peu intéressé à ces secteurs, mais leur travail allait dans le sens présumé du courant dominant. Cette absence de contrôle est donc à mettre à leur décharge; ils ont dû se dire qu'on ne s'intéressait pas à eux, et ont donc gardé leurs *Feindbildern* comme le disent si bien les Alémaniques. Il ne sert à rien maintenant de faire porter la faute à des «coupables» en tant que per-

sonnes, car tout le monde a laissé faire.

Pour assainir la situation à long terme, on peut imaginer un contrôle parlementaire accru. Une autre voie pourrait consister à évaluer régulièrement l'administration en fonction de ses résultats.

Je suis parfaitement d'accord et je pars de l'idée que l'on doit beaucoup plus s'occuper de contrôler objectivement le fonctionnement des services. Il faut vérifier chez les fonctionnaires non pas s'ils sont braves ou abominables, mais leurs compétences objectives, et le faire beaucoup plus systématiquement. Il faut également faire accepter l'idée, aussi bien dans la fonction publique que dans la presse, que lorsqu'on dit que quelque chose ne va pas dans un ser-

«Il ne sert à rien de faire porter la faute à des coupables en tant que personnes, car tout le monde a laissé faire.»

vice, cela ne veut pas dire: «C'est une honte, vous êtes un traître.» Cela peut simplement vouloir dire que des améliorations sont nécessaires.

L'affaire Kopp a posé le problème de la sélection politique des candidats au Conseil fédéral et peut-être à d'autres postes. Les partis sont-ils capables de faire correctement ce travail et le parlement est-il prêt à passer outre certains choix discutables de candidats et d'exercer véritablement un contrôle?

Il devrait l'être. Le parlement a malheureusement relativement peu de rigueur: on dit que les gens ne devraient pas faire ci ou ça, mais on ne va jamais jusqu'au bout. Et comme chacun a peur que des reproches lui soient adressés, personne ne fait plus de reproches à personne. C'est un problème. Pour ce qui concerne

Madame Kopp, on aurait tout à fait pu exiger de son mari qu'il quitte ses conseils d'administration, mais on n'a pas eu le courage d'aller jusque là. Les gens doivent donc être plus rigoureux.

Mais ce sont les femmes qui vont en pâtir, puisque les situations d'hommes mariés à des femmes exerçant un métier «à risques» sont beaucoup plus rares que l'inverse.

Provisoirement et statistiquement, oui. Mais les hommes peuvent aussi faire un effort quand leur femme devient conseillère fédérale ou conseillère d'Etat; ils pourraient restreindre quelque peu leurs activités. C'est une question de décence, d'égards et d'auto-discipline. Mais cette rigueur n'est hélas pas de mode, toujours dans cette idée «Ne faisons pas de reproches, on ne sait pas ce qui pourrait nous arriver».

Quelle appréciation générale tirez-vous de votre travail? Vous rangez-vous parmi ceux qui parlent de crise ou au contraire pensez-vous qu'il faille relativiser les comportements fautifs que vous avez mis en lumière?

J'ai une vue relativement froide des choses et je ne suis pas un optimiste de nature. Je suis donc plutôt critique et je pars de l'idée que ce rapport lui-même ne découvre pas des éléments de crise, mais qu'il met en lumière des choses inscrites dans la routine et qu'il faut absolument les changer. Heureusement qu'il y a eu une petite crise qui nous a donné l'occasion d'aller mettre notre nez dans ces affaires. Il n'y a pas besoin de crise pour que les choses aillent mal; c'est comme en matière d'environnement: ce ne sont pas les grandes catastrophes qui me font peur, c'est la destruction graduelle et tranquille. Ce serait trop commode que ce ne soit finalement qu'une crise et qu'il n'y ait que quelques personnes responsables. Mais il se trouve que nous avons affaire à un problème d'ensemble, profond. Ça vaut la peine de s'y atteler. Et si on met de l'ordre, ça ira mieux. Mais encore faut-il le vouloir.

Le parlement le veut-il?

Momentanément en tout cas. Il faut espérer que cette volonté se vérifie dans la durée. ■

Marché d'argent sale

Je crois devoir vous mettre en garde contre une erreur, qui pourrait vous coûter cher: supposons que vous disposiez d'un petit stock de cyanure dont vous voudriez vous débarrasser; de quelques explosifs, le tout pour un prix honnête... Vous trouvez un client, désireux de se défaire de sa belle-mère — quoi de plus naturel? Jusqu'ici, tant le cœur que la raison, et que la loi, n'y trouveront à redire... Mais il s'avère que votre chaland vous paie avec de l'argent sale, provenant d'une attaque à main armée, ou mieux du trafic de la drogue. Alors là, vous tombez sous le coup de la loi! Vous dites que tout de même j'exagère? Je n'en suis pas sûr. Selon *24 Heures* du 25 novembre, Klaus Barbie (un bien

gentil garçon) aurait acheté pour le compte du gouvernement bolivien des avions en Suisse et des blindés en Autriche (jusqu'à rien que d'irréprochable) et les aurait payés «avec des fonds provenant du trafic de cocaïne». *Infraction à la loi sur les stupéfiants*, conclut judicieusement *24 Heures*, qui parle sévèrement de MM. Shakarchi et Kopp. D'un autre côté, comment parler d'argent sale dans un pays où la majorité, sinon des citoyens du moins des votants (y compris un pasteur de moi connu!), a décrété que l'argent gagné à vendre des armes était *propre!*

Assez content du résultat des votations sur l'initiative *Suisse sans armée*, moi. Et vous? D'une part, pour la première

fois depuis des années, plus des deux tiers des électeurs se sont rendus aux urnes, si bien que les «gagnants» ont presque la majorité absolue (45%) et du moins la majorité relative — alors que pour toutes les dernières votations c'était les indifférents qui avaient la majorité relative, quand ce n'était pas la majorité absolue (plus de 50%)!

...Et d'autre part, on s'en doute, ce tiers de citoyens suisses, et un peu plus du tiers, qui ont accepté l'initiative — je me réjouis que nous ne soyons pas la majorité; mais je me réjouis aussi que nous soyons si nombreux: un million à peu près, si bien que très évidemment, nous ne sommes pas payés par Moscou; nous ne sommes pas le parti de la «haute trahison», comme le prétendait une lettre de lecteur parue dans *24 Heures*. Et l'on peut espérer que les autorités responsables restreindront leur goût pour les dépenses militaires somptuaires; qu'elles reverront la question du service civil et du statut des objecteurs de conscience — après tout, nous avons été battus par deux fois à propos des armes atomiques... mais l'armée suisse n'a toujours pas acquis ces joujoux! Nos adversaires ne sont donc pas complètement imbéciles — je prends le mot dans son sens étymologique. ■

PARLEMENT GENEVOIS

De la discrimination à la xénophobie

(jd) Jusqu'à récemment, les travailleurs immigrés dont les enfants sont restés au pays ne touchaient qu'une partie des allocations familiales. En juin dernier le Conseil d'Etat genevois mettait fin à cette injustice, sans toutefois juger bon d'aller jusqu'à faire bénéficier ces travailleurs de l'allocation de naissance et de l'allocation de formation professionnelle. Une proposition visant à établir une égalité complète des salariés a été rejetée par la majorité du Grand Conseil (libéraux, radicaux, démocrates-chrétiens et vigilants). Il s'est trouvé un seul démocrate-chrétien, le député Jean-Claude Genecand, pour prendre au sérieux le programme de son parti, défenseur patenté de la famille, et approuver cet acte de justice élémentaire.

Et ne croyez pas que la majorité bourgeoise, dans cette affaire, souffre du moindre complexe de culpabilité. Bien au contraire; c'est elle qui manifeste un vrai sens de la justice. En effet un député libéral a justifié sa position par le souci de non discrimination: le coût de la vie dans les pays d'origine des travailleurs étrangers étant inférieur à celui de la Suisse, le montant des allocations

représenterait là-bas un pouvoir d'achat supérieur à celui dont disposent les ayant-droit à Genève. Intolérable.

Dans le droit fil de cette logique, on attend maintenant une proposition de diminution, voire même de suppression de la rente AVS et de prévoyance professionnelle pour des retraités helvétiques qui ont choisi de couler des jours tranquilles en Espagne, au Portugal ou en Italie.

Il est probable que cette même majorité — à l'exception des Vigilants — adoptera à la prochaine occasion et la main sur le cœur une résolution bien sentie contre le racisme et la xénophobie. Mais se rend-elle compte qu'en légitimant la discrimination à l'égard des enfants d'immigrés, elle renforce le statut d'infériorité attaché aux travailleurs étrangers et conforte une partie de l'opinion, à la recherche d'un bouc émissaire, que ces derniers sont bien les profiteurs qu'elle imagine, toujours prêts à s'arroger des privilèges indus.

Attention, huit députés vigilants — c'est l'effectif réduit de ce parti au Grand Conseil genevois — peuvent en cacher d'autres. ■

ÉCHOS DES MÉDIAS

Action socialiste, publié par le Groupe trotskyste de Suisse, section suisse de la IV^e Internationale (Centre international de reconstruction), a passé le cap du 100^e numéro.

Bertil Galland, successivement grand reporter, collaborateur aux éditions et chroniqueur à *24 Heures* quittera ce journal le 1^{er} avril prochain et rejoindra l'équipe de *L'Hebdo*. Forte personnalité, Bertil Galland est notamment un spécialiste des pays du Nord, auxquels il a consacré un livre.

Ringier et *Blick* envisagent une collaboration avec l'émetteur privé allemand SAT 1, dont plusieurs réseaux câblés de Suisse alémanique diffusent les programmes.

Le choix d'écrire dans les années 30

Sartre (Jean-Paul), philosophe et écrivain français né à Paris en 1905... mort à Paris le 15 avril 1980.

Hohl (Ludwig), écrivain suisse né à Nestal (Glaris) le 9 avril 1904... mort à Genève le 3 novembre 1980.

Est-ce pure coïncidence si les destinées littéraires de ces deux figures géniales se croisent à Paris entre 1924 et 1930? L'hypothèse d'une certaine parenté intellectuelle a été lancée pour la première fois par Péter Ruzska (*Revue de Belles-Lettres* de 1969, numéro 3) dans une étude consacrée à la notion de travail chez Hohl. Pour Ruzska, l'horizon sur lequel se dessine le rapprochement des deux écrivains est constitué par une commune référence à la liberté comme engagement existentiel préalable à tout œuvre.

Il est vrai que la vie d'artiste que Hohl mène à Paris avec son amie, puis en Hollande jusqu'en 1937, rappelle le type d'existence décrit dans *La Nausée* par J.-P. Sartre. Pendant ses années de «bohème», Hohl comme Roquentin, le héros de *La Nausée*, consacre toute son énergie à écrire l'œuvre de sa vie: *Notes ou de la réconciliation prématurée* dont le premier tome est publié en 1944.

Les éditions l'Age d'Homme viennent de publier une traduction française de ces *Notes* dues à Etienne Barilier dont la lecture a fait ressurgir en moi le spectre insistant d'une affinité spirituelle entre Sartre, le Goliath de la littérature française, et Hohl, le David de la littérature suisse-alsacienne. J'aimerais m'expliquer sur ce parallélisme, en recourant à deux arguments.

Le choix d'écrire

Le choix d'écrire, chez Hohl comme chez Sartre, est contemporain d'un rejet massif de la société bourgeoise. Ce déni de la société a pour conséquence immédiate l'extrême solitude de l'artiste. Et survient alors à propos de la solitude, cette remarque de Roquentin au tout début de *La Nausée*: «Il est vrai que personne depuis bien longtemps ne se soucie plus de l'emploi de mon temps. Quand on vit seul, on ne sait même plus

ce que c'est que raconter: le vraisemblable disparaît en même temps que les amis».

Alors surgissent comme un écho à ce constat, les réflexions de Hohl sur la nature de l'écriture: «Dans l'art des mots, l'élément fondamental c'est le mot et rien d'autre. C'est que, dès le moment où l'on commence à saisir quelque chose à l'art, on accède à la plus terrible des solitudes» (p. 166).

Tout se passe, pour Hohl aussi bien que pour Sartre, comme si le choix d'écrire était en même temps un choix maudit par les hommes, mais donnant accès à un royaume, celui de la prédestination de l'écrivain. Cette hostilité commune des deux auteurs au mode de vie et aux valeurs bourgeoises, expression probablement typique de la littérature des années 30, débouche comme le dit Michel Contat, dans ses notes à l'édition de *La Nausée* — la Pléiade, p. 1663 — sur la névrose: «C'est justement ce bonheur que Sartre, quand il en aura compris le caractère illusoire, appellera plus tard "ma névrose". Comme toutes les névroses — puisque le fonctionnement névrotique est la mise en place d'une construction défensive — la névrose d'écriture de Sartre l'a longtemps préservé. Elle se manifestait durant les années trente par une anxiété latente, des moments dépressifs, des périodes d'abattement; mais dans l'ensemble, ainsi que tous les témoignages l'attestent, elle garantissait à Sartre, une vitalité, un équilibre, une productivité, une humeur joyeuse enfin».

La réconciliation prématurée

L'artiste mis en quarantaine dans sa solitude peut-il se réconcilier, peut-il trouver un jour ou l'autre quelque tranquillité, pour reprendre un mot dont le sens moral est particulièrement prisé par Hohl?

En fait, l'état de quiétude, le point final de l'œuvre qui permettrait au lecteur de quitter le carrousel inquiétant de la pensée, cet état de grâce est refusé consciemment au lecteur des *Notizen*, il n'est

jamais atteint. C'est pourquoi l'intimité avec Hohl crée une anxiété continuelle, assimilable à un rêve obsessionnel et circulaire.

«Les mots, nous dit Hohl, ne sont pas des récipients de l'inexprimable, ce sont des corps. Il ne portent ni ne colportent. Le sens inexprimable, ils le miment silencieusement (la guerre de Troie, le voyage des Argonautes sont des mimes silencieux); ce sont des marionnettes, des corps fermés sur eux-mêmes, qui remuent, se penchent, s'inclinent: mais dans leur danse muette, il peut t'arriver de pressentir, par instants, les spectacles de l'inexprimable et d'atteindre à la vie» (p. 160).

Chez Hohl, les mots, fantassins de la pensée active, n'atteignent jamais à la constitution d'une armée, d'un système idéologique.

A l'opposé, Sartre tente dès la parution de *L'Être et le néant*, une sorte de réconciliation autour d'un système philosophique inspiré de certaines sciences humaines. Pour Hohl, un amarrage idéologique de cette sorte est par principe une trahison, ce qu'il appelle dans son langage une réconciliation prématurée.

Eric Baier

DP Domaine PP Public

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy (jpb)

François Brutsch (fb)

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Point de vue: Jeanlouïs Cornuz,

Eric Baier

Abonnement:

65 francs pour une année

Administration, rédaction:

Saint Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Tél: 021 312 69 10 CCP: 10-15527-9

Téléfax: 021 312 80 40

Composition et maquette:

Françoise Gavillet, Pierre Imhof

Liliane Monod

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Une rue en or massif

(cfp) L'hebdomadaire *Züriwoche* (2 et 9.11) a indiqué le prix de vente de deux immeubles de la fameuse Bahnhofstrasse zurichoise. Si vous posez cette page de DP sur le sol de l'artère qui relie la gare principale au lac, l'espace couvert (533 cm²) vaut environ 12'000 francs. En effet, l'Union de Banques Suisses (UBS) a acquis le 82 de la Bahnhofstrasse (571,9 m²) pour 135 millions de francs. Une autre opération immobilière concernant le n° 52 est en cours. L'acheteur, inconnu, serait bernois. Pour 528 m² il serait prêt à payer environ 100 millions. Le prix du mètre carré est ainsi de plus de 200'000 francs et le centimètre carré vaut donc 20 francs. Comparaison de la *Züriwoche*: chaque mètre carré vaut dix kilos d'or.

Depuis la dernière transaction, opérée en 1985 pour moins de 50'000 francs le mètre carré, les prix ont donc quadruplé. On comprend les propriétaires astucieux qui préfèrent céder un droit de superficie en se réservant le droit d'indexer le prix de location du sol. Ce fut le cas, en particulier, lors de la liquidation des Grands magasins Oscar Weber.

L'hebdomadaire zurichois, au surplus un journal gratuit qui démontre que ce genre de publication doit être prise au sérieux lorsqu'elle est solide, a extrapolé. Utilisant une méthode d'évaluation jugée prudente, *Züriwoche* estime à douze milliards la valeur de la propriété immobilière située le long des 1200 mètres de l'artère zurichoise, alors qu'elle valait au maximum trois milliards en 1985. Les prix des immeubles situés dans les environs suivent la hausse.

Qui sont les propriétaires? Pour plus de la moitié des banques (UBS, Crédit suisse, Banque cantonale zurichoise, Banque Leu, Banque nationale suisse, Banque populaire suisse), mais aussi

des assurances. Coop Zurich, à cause de son grand magasin St-Annahof, possède une valeur immobilière évaluée, par le journal local, à près de 600 millions de francs.

Mais Zurich, métropole économique de la Suisse, n'est pas seule à assister à une

ZG) à un questionnaire sur le prix des terrains maintenant et il y a dix ans. Quelques rares communes n'ont pas répondu et d'autres n'ont pas de terrain à bâtir, dans le cas de Riemenstalden (SZ), par exemple, en raison des risques d'avalanche. Partout ailleurs, les prix ont augmenté, parfois peu et ailleurs massivement.

Les prix au mètre carré les plus élevés sont constatés dans les villes de Lucerne, vieille ville, 32'000 francs (1979:

16'000) et de Zoug: centre, 6000-8000 francs (1979: 6000).

Les prix les plus bas sont enregistrés dans des régions isolées: Gurtellen (UR), 40 francs (1979: 20-25); Ramoos (LU), 50-150 francs (pas d'indication pour 1979).

Des communes bien situées ou ayant découvert le tourisme sont en progression importante, par exemple Muotathal (SZ), 200-250 francs (1979: 10 francs); Wangen (SZ), 500-600 francs (1979: 50).

En dépit des importantes augmentations dans les communes de Suisse centrale, Zurich bat tous les records, chassant de la ville de nombreux habitants dont les moyens ne leur permettent pas de supporter des loyers en rapport avec des prix pareils. ■

Chefs-lieux de Suisse centrale – Prix moyens en zone constructible

Les prix sont en francs par mètre carré		1989	1979
UR-Altendorf		450-700	100-150
OW-Sarnen		400-800	100-400
NW-Stans		600-1000	150
SZ-Schwyz	centre	1200	300-400
	périphérie	250	60-100
LU-Lucerne	vieille ville	32000	16000
	centre	5000-8000	2000-3000
ZG-Zoug	périph.	900-1100	300
	centre	6000-8000	6000
	périphérie	900-1100	600-800

(Source: *Luzerner Neuste Nachrichten* 22.11)

hausse importante du prix des terrains. Les *Luzerner Neuste Nachrichten* ont conclu une enquête sur le marché immobilier en Suisse centrale par la publication des réponses des 186 communes de six cantons (UR, SZ, OW, NW, LU,

FABRIQUE DE DP

Délais

Les journaux font partie des denrées périssables... Un quotidien n'a plus guère d'intérêt après 24 heures déjà. Quant aux hebdomadaires, comme *Domaine public*, leur date-limite de consommation ne dépasse guère, pour la majorité des lecteurs, le dimanche qui suit leur parution.

Il est donc nécessaire de comprimer autant que possible le temps qui s'écoule entre la livraison des derniers textes à la rédaction et la distribution dans les boîtes aux lettres.

Un arrangement avec les PTT nous garantit en principe une livraison le ven-

dredi, les journaux étant livrés à la poste le jeudi matin. Voilà pour le papier. Dans les faits, de plus en plus d'abonnés se plaignent de ne recevoir DP que le samedi, voire le lundi. Afin de pouvoir localiser les problèmes, il nous serait donc très utile que tous les abonnés qui ne reçoivent pas DP le vendredi nous le fassent savoir, par téléphone (021 312 69 10) ou par écrit (case 2612, 1002 Lausanne) en indiquant clairement leur numéro postal, le jour habituel de réception de DP et, si les retards ne sont qu'occasionnels, leur fréquence.

Nous sommes actuellement en pourparlers avec les PTT et c'est sur la base de ces renseignements que nous pourrions revendiquer une livraison dans les délais pour tous nos abonnés. ■